

Comité d'hygiène et de sécurité de la Direction des usagers, des citoyens et des territoires (DUCT) et de la Délégation à la politique de la ville et à l'insertion (DPVI)

Les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité qui concernent la DUCT et la DPVI, relèvent d'une même instance paritaire qui s'est réunie le 12 avril dernier.

Concernant la DUCT

L'UCP a constaté avec satisfaction qu'un important travail a été réalisé en matière d'hygiène et de sécurité, que ce soit dans la mise en place des relais de prévention, la mise à jour des documents uniques, ou l'information dispensée sur les registres d'hygiène et de sécurité et les commissions de sécurité.

On constate que les relais de prévention sont essentiellement des cadres, alors qu'ils sont déjà responsables d'établissement. Une dissociation des fonctions apparaîtrait plus conforme aux missions de chacun.

L'UCP a regretté que l'entretien de retour de maladie ne soit pas dissocié du plan de prévention des absences incompressibles. En effet, si elle est favorable à bon nombre de mesures qu'il contient, elle demeure défavorable à cet entretien en raison des risques de dérapages qui lui sont inhérents.

Quant au plan de formation, l'UCP a souhaité que la formation de l'encadrement à la prévention des risques psycho-sociaux soit renforcée.

Le rapport du médecin de prévention révèle que le taux de fréquentation des consultations proposées aux personnels de la DUCT est nettement en baisse. Une information devra sensibiliser les agents sur le caractère obligatoire de ces visites médicales et les modalités de s'y faire remplacer.

En ce qui concerne le prochain aménagement des services centraux rue de Lobau, le mobilier est à l'étude pour tirer l'expérience de la première livraison.

Concernant la DPVI

L'UCP a appelé l'attention sur le fait que plusieurs documents uniques relatifs aux locaux occupés par des équipes de développement local, n'ont pas été mis à jour depuis 2010.

Le rapport du médecin de prévention révèle également que le taux de fréquentation des consultations proposées aux personnels de la DPVI est nettement en baisse. Une information devra sensibiliser les agents sur le caractère obligatoire de ces visites médicales et sur les modalités de s'y faire remplacer.

Renouvellement des instances dirigeantes de l'UNECT Ville de Paris

Le 25 avril 2013, l'Assemblée Générale de l'UNECT Ville de Paris, cofondatrice de l'UCP, a renouvelé ses instances dirigeantes : Jean-Pierre ARNAULT (DRH) Président, Françoise LILAS (DRH) Vice-Présidente, Nicole VITANI (DRH) Vice-Présidente, Pascale MIMOUN (DRH) Trésorière, Ludovic TRAVAILLEUR (DRH) Trésorier Adjoint, Viviane HAMMOU (DRH), David BILLON (DPP), Benoit LEVASSEUR (DFPE) et Catherine PASSELAIGUE

(CASVP) Membres du Bureau, Jean-Marc LEYRIS (DRH), Brigitte BOURGOIS (DJS), Thierry LENOBLE (DFPE), Sylvain LAFONTAINE (DPP), Chantal JUGLARD (DASES), Thierry BRIAND (Eau de Paris), Jean-Pierre NICOLAU (Eau de Paris), Fatma LAHOUARI (DASCO), Sylvie LOPEZ (DRH), Louis TRANCHINSU (DASES), Jean-François DANTAN (DUCT), Dominique BRADEFER (DLH), Martine CAUDRON (DFPE) et Diane MARTIN (DPA) Membres du Conseil d'Administration et Patricia VAN-KOTE, Présidente d'honneur.

CASVP : Pas de pôle d'excellence sans promotion des Personnels !

Le 7 mars dernier, le CASVP a présenté aux organisations syndicales le projet de gestion centralisée des ressources humaines pour les 49 restaurants « Emeraude » qui devrait prendre effet à partir du 1^{er} juillet prochain pour les 263 agents de ces structures (113 relevant de la filière ouvrière et 150 agents sociaux).

Ce projet s'inscrit dans le but de moderniser le service de restauration ouvert aux personnes âgées, en optimisant la gestion et en développant le professionnalisme des personnels par de meilleures formations.

Au-delà du discours qui évoque des notions telles que « modernité », « redynamisation », « dialogue de gestion », qu'y a-t-il de concret concernant les perspectives de carrières ?

En effet, peut-on véritablement entrevoir un meilleur avenir professionnel pour les personnels de la filière ouvrière quand leur horizon se limite à la catégorie B, indépendamment des lourdes responsabilités qu'ils exercent parfois dans de grands établissements ?

Aussi, profitant de la volonté du CASVP de s'inscrire dans une dynamique d'optimisation du service public, l'UCP a-t-elle renouvelé les demandes qu'elle porte en faveur :

- de VRAIS déroulements de carrière en catégorie B pour les Adjoints Techniques ;
- de VRAIS parcours professionnels pour les Agents de Maîtrise et les Agents Supérieurs d'Exploitation qui débouchent en catégorie A par l'accès au grade de Chef d'Exploitation pour les responsables des plus grands EHPAD.

Si la volonté affichée du CASVP est de valoriser la professionnalisation des personnels, qu'il la traduise par l'évolution des carrières de l'ensemble de ses agents.

(syndicat.casvp.ucp.unectvp@fr)

Union des Cadres De Paris 2bis, square Georges Lesage - 75012 Paris - Tél. : 01 43 47 80 72 -
